

Domaine : **Élèves**

En vigueur le : 19 octobre 2015 (CF)

Référence : [ÉLV 6.12 Accès aux lieux scolaires](#)

Révisée le : 19 mai 2020 (CF)

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

LETTRE D'AVIS

Date

Madame,
Monsieur,

Cette lettre a pour but de vous informer que, selon la directive administrative [ÉLV 6.12 Accès aux lieux scolaires](#), vous n'avez pas l'autorisation d'entrer ou de demeurer sur les lieux scolaires de l'école _____.

Nous avons la responsabilité d'assurer la sécurité des élèves et du personnel en tout temps. Advenant que vous ne vous conformiez pas à cette directive, nous aviserons immédiatement la police et vous pourriez être déclaré coupable d'une infraction et passible d'une amende en vertu de la *Loi sur l'entrée sans autorisation*.

La direction d'école,

Signature

Nom

C.c. Surintendance de l'éducation